

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

**BORDEAUX - Immeubles sis 33 rue du Tauzin et 5 rue Eugène Delacroix -
Eviction commerciale et indemnisation de la SARL BOUCLY - Autorisations -
Décision -**

Monsieur DUCHENE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La SARL BOUCLY, entreprise d'étanchéité, exerce son activité commerciale dans un immeuble qu'elle loue, 33 rue du Tauzin à BORDEAUX, lequel est frappé par l'opération de voirie dénommée « Itinéraire Pessac Talence Bordeaux » déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 31 janvier 2003.

Cette entreprise loue également un immeuble à usage de dépôt situé 5, rue Eugène Delacroix à BORDEAUX qui est quant à lui affecté par les travaux de la ligne C du Tramway 2^{ème} phase, déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 20 septembre 2004.

A défaut d'avoir pu obtenir un accord amiable pour l'éviction commerciale de l'immeuble 33 rue du Tauzin, la Communauté Urbaine a engagé une procédure d'expropriation au terme de laquelle un jugement du 28 septembre 2004 a fixé l'indemnité d'éviction due au locataire commercial à la somme de 123 332,33 euros majorée des frais de déménagement et autres frais accessoires à hauteur de 19 357,09 euros.

Il convient de préciser que ladite Société BOUCLY a relevé appel dudit jugement dont il faut rappeler ses prétentions à hauteur de 185 926,22 euros.

La Communauté Urbaine, devenue entre temps propriétaire de l'immeuble sis 5 rue Eugène Delacroix s'est rapprochée de l'entreprise BOUCLY afin de lui proposer un règlement global des deux dossiers d'éviction, moyennant le versement d'une indemnité de 230 000 euros à majorer des frais de déménagement sur présentation de devis.

Cet accord amiable permettrait en définitive à la Communauté Urbaine d'obtenir la libération des emprises nécessaires aux travaux précités convenus selon les échéances prévues.

L'intérêt d'une telle transaction apparaît doublement pour l'Etablissement communautaire :

- d'une part, elle permettrait d'arrêter les aléas de la procédure d'expropriation engagée dans le cadre de l'itinéraire susvisé

- d'autre part, elle permettrait à l'Administration de prendre possession dès le mois de septembre 2005 de l'immeuble nécessaire au projet de Tramway, et conformément à son calendrier de travaux très serré, étant ajouté de surcroît qu'une estimation sommaire des Services Fiscaux, particulièrement minorée, à hauteur de 42 850 euros laisserait peu augurer d'une décision de justice favorable aux intérêts communautaires.

Dans ces conditions, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

A – AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT

- à traiter à l'amiable avec la SARL BOUCLY dans le cadre d'une indemnisation globale de son éviction commerciale pour les immeubles qu'elle occupe 33 rue du Tauzin et 5 rue Eugène Delacroix moyennant le versement d'une somme de 230 000 euros à majorer des frais de déménagement de l'immeuble Delacroix.

- à passer outre l'avis des Domaines précité pour les raisons indiquées précédemment.
- à signer tous documents se rapportant au règlement de ces deux dossiers d'éviction.

B - DECIDER

- que la part de l'indemnisation totale susvisée, à hauteur de 175 000 euros pour l'éviction commerciale de l'immeuble sis 33 rue du Tauzin sera imputée sur les crédits ouverts au Chapitre 21, Fonction 8220, CRB O 400, Programme VD 20

- que le solde, à concurrence de 230 000 euros, soit 55 000 euros sera imputé sur les crédits du Budget Transports ouverts au Chapitre 21, Article 21150022, CRB H 340, Programme TW 20 A, de même que les frais de déménagement.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
22 JUILLET 2005

M. BERNARD LABISTE

